

CMQ-63937

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 14 juin 2011.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens ne peut administrer ses affaires faute de quorum, et ce, suite à la démission de quatre (4) conseillers;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Paroisse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission municipale du Québec, agissant pour et au nom de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, sous l'autorité de l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale* (L.R.Q., chapitre C-35), autorise le paiement des salaires pour les périodes se terminant les 18 et 25 juin et le 2 juillet 2011, totalisant un montant de 3 257,64 \$ représenté par les chèques numéros 3154 à 3162 inclusivement.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE monsieur Robert Pagé, et en son absence, monsieur Jean Rioux, soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette fin, et ce, en plus des personnes déjà autorisées par cette Paroisse conformément à la Loi.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire